

Département du Val de Marne

Défi 5 – Agir sur les conditions d'usage des modes motorisés

1 DESCRIPTION DU PROJET

Contexte

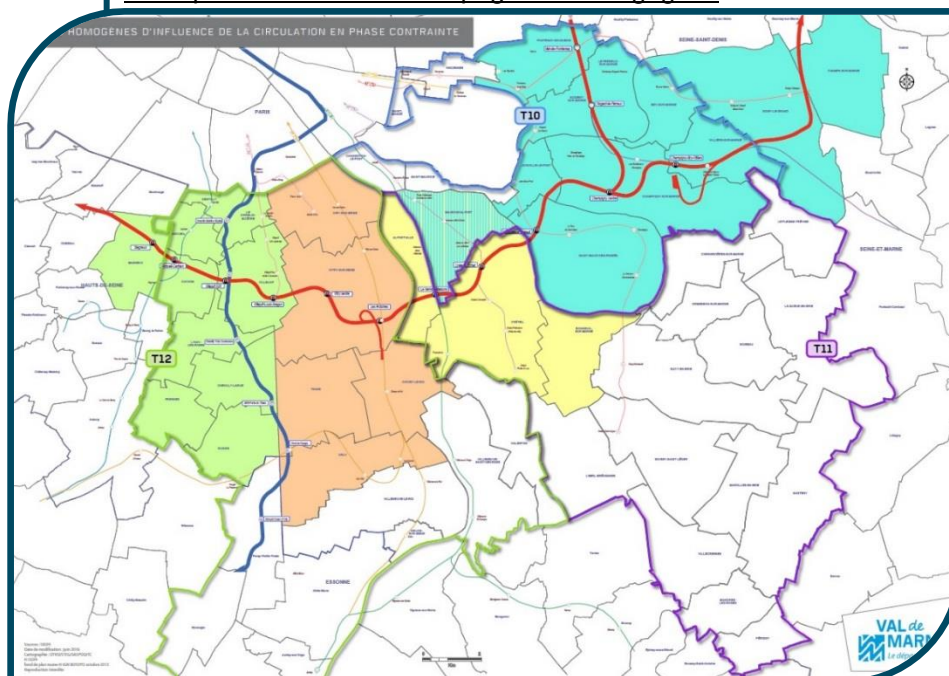
Depuis le démarrage des chantiers du Grand Paris Express (GPE) en 2015, ceux-ci génèrent des impacts significatifs sur la circulation en Val-de-Marne, sur un temps long jusqu'aux échéances de mise en service (2030 pour le dernier tronçon du GPE en Val-de-Marne). En parallèle de nombreux autres chantiers sont menés sur la même période (aménagement, transports, voiries, concessionnaires, ...) et apportent également des perturbations à la circulation.

Objectifs

En conséquence, le Département du Val-de-Marne a mis en place avec le soutien de la Société du Grand Paris une démarche circulation qui vise à :

- Partager une vision globale de l'ensemble des chantiers sur la période,
- Identifier et analyser leurs impacts sur la circulation,
- Proposer des actions d'accompagnement visant à réduire la gêne pour trois cibles (la circulation générale, les bus et les camions des chantiers).

La démarche se concentre sur 3 cibles : la circulation générale, les bus et les camions des chantiers.

Exemples d'actions d'accompagnement engagées

- Définition d'un réseau viaire à préserver (réseau sauvegardé afin de permettre des itinéraires alternatifs non perturbés aux usagers, avec interdiction des chantiers ou a minima restriction et forte vigilance pour la délivrance des autorisations ; plans de circulation ; jalonnement)
- Définition des itinéraires des camions de chantier (réduction des impacts des flux camions sur la circulation, évitement des secteurs sensibles, choix de voiries adaptées, ...)
- Coordination des chantiers (adaptation des calendriers de réalisation, modification des itinéraires des poids lourds des chantiers, ...)

Crédits photo Conseil Départemental du Val-de-Marne

2 LES ACTEURS DU PROJET

Périmètre et partenaires

Le périmètre de la démarche couvre 29 communes concernées par le GPE. Sont associés les Villes et EPT, l'Etat, Ile-de-France Mobilités, les maîtres d'ouvrage (SGP, RATP, aménageurs, concessionnaires...) et les transporteurs.

Elle implique les Villes dont le rôle est essentiel (maîtrise du pouvoir de police de circulation, connaissance du territoire et des projets à venir). D'autre part tous les maîtres d'ouvrage sont invités à partager des informations et des données relatives à la programmation des chantiers.

Pilotage

La démarche est portée par le Département du Val-de-Marne, qui apporte une vision d'ensemble à l'échelle départementale, assure un rôle d'assemblage, maîtrise le seul outil centralisé de régulation de trafic en Val-de-Marne, et gère le réseau de voiries départementales.

Gouvernance

Un comité de pilotage sur le périmètre global, co-animé par la SGP et le Département, est organisé selon les besoins (lancement le 12 juillet 2017), réunissant l'ensemble des partenaires.

Des comités techniques trimestriels par bassin de circulation sont organisés avec l'ensemble des services représentant les partenaires pour accompagner l'avancement technique de la démarche.

Par ailleurs, un groupe de travail sur le développement de l'outil collaboratif avec un panel de 7 Villes sur le territoire visant à définir les fonctionnalités de celui-ci (cf. partie 3).

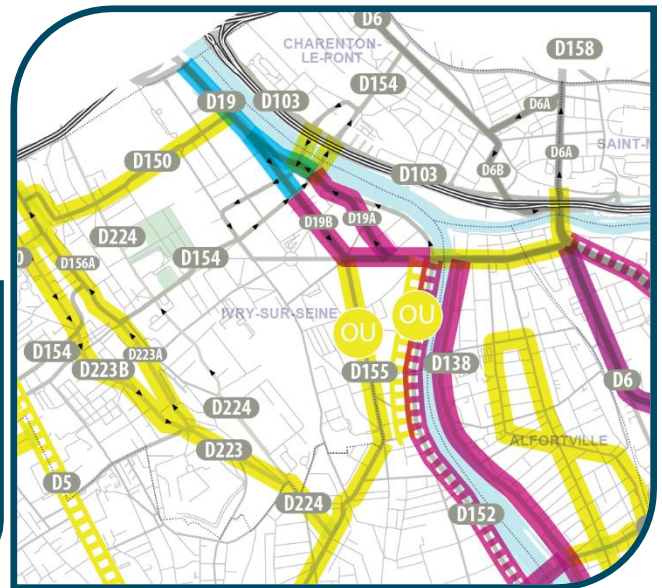
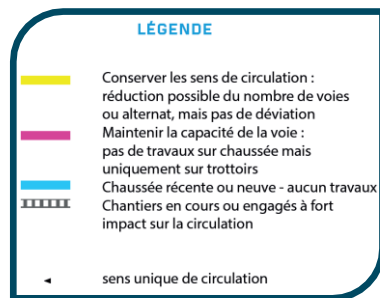
Financiers

Le montant global prévisionnel de la démarche circulation est évalué, pour une période de 7 ans, à 3,6 M€, avec un financement assuré par

- SGP : 2,8 M€ (80%)
- Département : 0,8 M€ (20%)

Par ailleurs, un outil de coordination des chantiers est en cours de développement dans le cadre de la démarche pour un montant global prévisionnel de 680 000 € HT, avec la répartition suivante :

- SGP : 100 000 € HT
- Région : 290 000 € HT
- Département : 290 000 € HT



Crédits photo CD du Val-de-Marne

3

VIE ET SUITES DU PROJET

Afin de faciliter les échanges d'informations et la collaboration entre les partenaires, ainsi que de gagner en performance pour réduire la gêne occasionnée aux usagers, un outil de coordination des chantiers est prévu.

Inspiré de l'application « LYvia » de la Métropole de Lyon, l'outil est interopérable et partagé par les collectivités. Ses fonctionnalités prioritaires concernent :

- la création, l'actualisation et le suivi d'un chantier ou un évènement
- l'instruction d'un arrêté de circulation, avec possibilité d'abrogation/prorogation des arrêtés.

La délivrance obligatoire des arrêtés de circulation via l'outil garantira l'exhaustivité des informations partagées sur les chantiers. Des fonctionnalités complémentaires sont également prévues, notamment l'instruction des autorisations d'occupation temporaire.

Cet outil sera accessible gratuitement par l'ensemble des partenaires, via webservice, et permettra, sur un périmètre donné, de rendre accessible les informations chantiers programmés et en temps réel (possibilité de sélectionner une période, un périmètre géographique, un type de travaux, ...).

Le Département du Val-de-Marne a lancé un marché pour l'intégration, l'adaptation et la maintenance de l'application LYvia au Département du Val-de-Marne, dont la notification est envisagée pour l'été 2018. L'accès à une première version opérationnelle « Test » de l'outil est attendu en avril 2019.

4

CONTACT

Valentin Neury, Chef de la cellule circulation Grand Paris Express Direction des Transports, de la Voirie et des Déplacements, CD du Val-de-Marne

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à pduif@iledefrance-mobilites.fr

FICHE
BONNES
PRATIQUES